



communiqué

Date **Le 6 mai 1994**

N° 93

Pour publication

M. OUELLET APPUIE LA MISSION AU RWANDA DU REPRÉSENTANT DES DROITS DE L'HOMME DE L'ONU

Le ministre des Affaires étrangères, M. André Ouellet, a demandé aujourd'hui que la Commission des droits de l'homme des Nations Unies convoque une session extraordinaire d'urgence sur la crise au Rwanda. Cette requête fait suite à la décision du Haut Commissaire pour les droits de l'homme, M. Jose Ayala Lasso, d'entreprendre ce week-end une mission au Rwanda et au Burundi.

«Le Canada appuie l'initiative du Haut Commissaire et estime que la protection des droits de la personne doit être au coeur de la réaction onusienne à cette terrible tragédie», a déclaré M. Ouellet.

La responsabilité de l'action de l'ONU au Rwanda incombant d'abord au Conseil de sécurité, le Canada s'est déclaré en faveur d'efforts redoublés de sa part. M. Ayala Lasso examinera la possibilité de mettre sur pied une équipe de surveillance des droits de la personne, parallèlement à une éventuelle opération de plus large envergure prescrite par le Conseil de sécurité.

Sur instruction du ministre, nos représentants à Genève ont officiellement demandé la tenue d'une session extraordinaire d'urgence de la Commission des droits de l'homme afin de prendre connaissance du rapport du Haut Commissaire sur sa mission. De son côté, notre ambassadeur aux Nations Unies à New York exhortera les membres du Conseil de sécurité à étudier ce rapport dans les meilleurs délais.

Le Canada a contribué à la création, en décembre 1993, du Bureau du Haut Commissaire pour les droits de l'homme.

- 30 -

Pour de plus amples renseignements, les représentants des médias sont priés de communiquer avec le :

Service des relations avec les médias
Ministère des Affaires étrangères et du Commerce international
(613) 995-1874